

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 11 octobre 2023, adopté le « Règlement numéro 356-2023 relatif à la déclaration de compétence de la MRC de La Mitis dans le domaine de la gestion des matières résiduelles».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la MRC.

**DONNÉ À MONT-JOLI, CE 18 OCTOBRE 2023**



Marcel Moreau,  
Directeur général et greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Chantal Tremblay, en ma qualité de greffier (ière)-trésorier(ière) de la municipalité de La Rédemption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13 heures et 16h heures le 29 jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT  
CE 29 JOUR DU MOIS DE novembre 2023



Greffier (ière)-trésorier(ière)